



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sécurité agents pénitentiaires quartier de lutte contre la criminalité organisée
Question orale n° 548

Texte de la question

Mme Chantal Jourdan attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la sécurité des agents pénitentiaires affectés dans les quartiers de lutte contre la criminalité organisée (QLCO). Dans la circonscription de Mme la députée se situe le centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe, l'un des deux premiers établissements classés prison de haute sécurité. À compter de février 2025, cet établissement accueillera les dix derniers narcotrafiquants prévus, portant leur nombre total à quarante. À l'occasion de la venue de Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, au centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe, plusieurs agents affectés au QLCO ont fait part de leurs inquiétudes quant à leur sécurité, notamment à l'extérieur de l'établissement. Les agents signalent notamment une recrudescence préoccupante des intrusions de drones. Ces drones survolent tant le parking du personnel que les agents à la sortie de l'établissement, notamment lorsque leur visage n'est pas couvert. Si le parking est doté de palissades destinées à soustraire les véhicules du personnel à la vue des détenus, ces installations leur paraissent insuffisantes contre d'éventuelles images de véhicules. Ces inquiétudes sont d'autant plus fortes que les conditions de détention dans ces quartiers sont particulièrement strictes, ce qui peut accroître les risques de pressions, de menaces ou de représailles à l'encontre des personnels. Les organisations syndicales alertent sur le fait que de plus en plus de surveillants pénitentiaires s'inscrivent dans des clubs de tir, installent des systèmes d'alarme à leur domicile et s'équipent d'armes. Cette situation révèle un profond sentiment d'insécurité les conduisant à assumer seuls leur sécurité extérieure et celle de leur famille. Dans ce contexte, elle lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour renforcer la sécurité des agents pénitentiaires affectés aux QLCO, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements, notamment en matière de surveillance ou de lutte contre les intrusions de drones, de protection de l'anonymat des personnels et de reconnaissance financière des risques spécifiques auxquels ils sont exposés.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Jourdan](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 548

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 janvier 2026](#)